COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20250617-DCM2025-37-DE
Date de télétransmission : 18/06/2025
Date de réception préfecture : 18/06/2025

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 11/06/2025

Date d'affichage : 11/06/2025

Nombre de conseillers :
Elus : 19
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

Séance 17 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de juin, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :
CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, POREE Thierry, ROBINE Anne-Laure, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :
BILLET Anne, DUPLESSIS Sophie (pouvoir donné à ROBINE Anne-Laure), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LE BIGOT Elodie (pouvoir donné à PLANQUE Yves).

Secrétaire de séance : COSTARD Charlotte

Délibération n°2025-37 : Convention de partenariat avec le Trident pour la saison 2025/2026

Depuis septembre 2017, Le Trident, scène nationale de Cherbourg-en-Cotentin, mène un projet hors les murs (RN13) le long de l'axe Cherbourg-Sainte-Mère-Église-Caen. En 2018/2019, ce projet s'est étendu à un second itinéraire, reliant Cherbourg à Saint-Pierre-Église et Saint-Vaast-la-Hougue.

Cette initiative artistique et culturelle vise à renforcer le lien entre les habitants du Val de Saire et l'offre culturelle de Cherbourg, en leur permettant d'assister à des spectacles organisés par Le Trident. Une première convention, le PACTE, a été conclue entre la commune et Le Trident en 2018 et court jusqu'en juin 2025.

La programmation se compose de spectacles sur le territoire et de spectacles ayant lieu au Trident et pour lesquels un transport gratuit est organisé. Elle prend en compte l'équilibre du calendrier et la diversité des disciplines et esthétiques artistiques.

Pour la saison 2025/2026, la programmation du Trident inclut 3 spectacles « hors des murs » à Saint-Pierre-Église et 5 spectacles à Cherbourg, avec un transport aller-retour gratuit depuis Saint-Pierre-Église. Elle prévoit également des actions d'éducation artistique et culturelle à travers divers ateliers pour les élèves du collège Gilles de Gouberville et de l'école primaire publique.

Le dispositif PACTE ne sera plus reconduit à partir de septembre 2025.

Désormais, la DRAC propose la signature de Contrats « Culture, Territoire, Enfance et Jeunesse » (CTEJ) avec les collectivités pour une durée de 3 ans. Ces contrats peuvent désigner le Trident comme opérateur principal des actions culturelles, principalement à destination des jeunes (en milieu scolaire et hors temps scolaire), mais également ouvertes à des projets intergénérationnels.

Organisation et financement :

- Les actions culturelles se déroulent dans les villes qui accueillent une programmation en partenariat avec le Trident.
- Pour la saison 2025-2026, le financement municipal reste inchangé par rapport aux années précédentes.
- Le Trident est chargé de toute l'organisation : programmation des spectacles, des actions culturelles, et des transports. Il reste employeur des artistes et prend en charge la logistique.
- La DRAC finance 50 % des actions culturelles prévues sur le territoire dans le cadre du CTEJ.
- Les collectivités peuvent proposer d'autres intervenants culturels, sous réserve de validation par la DRAC.

La DRAC Normandie et le Trident proposent de faire deux CTEJ différents :

- Un CTEJ « Baie du Cotentin » avec la CCBDC et Picauville (intervenant notamment sur les établissements scolaires de Picauville, Sainte-Mère-Eglise, Sainte-Marie-du-Mont et Chef du Pont)
- Un CTEJ « Cotentin » avec villes du Pôle de proximité de Montebourg, Sottevast, Fermanville, Saint-Pierre-Eglise et Saint-Vaast-la-Hougue

Le CTEJ permet :

- De continuer à recevoir des financements de la Drac/Normandie pour le projet du territoire
- De nouer une relation privilégiée entre chaque ville et la Drac Normandie pour envisager d'autres projets en dehors de ceux menés avec Le Trident
- A chaque contractant de se retirer à tout moment si le projet ne correspond plus à son projet initial

Tous les détails de cette initiative sont disponibles dans le projet de convention annexé au présent rapport.

En contrepartie, la commune s'engage à verser la somme de 3 500 € TTC au Trident.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 juin 2025,

L'assemblée, à l'unanimité :

- APPROUVE le partenariat avec le Trident tel que décrit dans le projet de convention ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que les avenants qui pourraient être élaborés pour mettre en œuvre les actions décrites dans ladite convention.

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 17 juin 2025.

La secrétaire de séance,
COSTARD Charlotte

Le Maire,
DENIS Daniel

MAIRIE DE ST-PIERRE-ÉGLISE (Manche)